



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No DOS-52 Acquisition d'un chargeur compact avec attachement et montage hydraulique afférent

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 3 juin 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 24 mai 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 3 juin 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 3 mai 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30021 Travaux de construction d'un chalet au parc du Royal-22^e-Régiment (quartier Val-des-Brises)

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 3 juin 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 24 mai 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 3 juin 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 3 mai 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30230 Contrat à exécution sur demande pour des travaux de réparation d'entrées charretières et autres aménagements privés dans l'emprise municipale à divers endroits sur l'ensemble du territoire de la Ville de Laval

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 25 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 24 mai 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 25 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 3 mai 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30279 Travaux d'aménagement et de réfection de différents parcs sur le territoire lavallois, programme 2021-2023

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 1^{er} juin 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 24 mai 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 1^{er} juin 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 3 mai 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-30282 Travaux d'aménagement et de correction du drainage à la berge du Garrot

Les soumissions seront reçues aux journées et heures ci-dessous décrites, et ce, **au plus tard à 10 h 30** le mardi 25 mai 2021 dans le hall de l'hôtel de ville au 1, place du Souvenir, Ville de Laval :

- les lundis de 13h30 à 16h30 à l'exception du lundi 24 mai 2021;
- les mardis de 8h30 à 10h30;
- les mercredis de 13h30 à 16h30;
- les jeudis de 8h30 à 10h30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h le 25 mai 2021 en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 3 mai 2021

Me Valérie Tremblay, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

CONSULTATION VIRTUELLE ET ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CDU-1 CODE DE L'URBANISME DE LA VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement numéro CDU-1:

QUE le conseil municipal a adopté à sa séance du 22 avril 2021, le projet de Règlement numéro CDU-1 Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

QUE le projet de Règlement numéro CDU-1 vise à se conformer au Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval et à remplacer les règlements suivants et leurs modifications :

- le Règlement numéro L-8127 concernant le commerce des fleurs à l'extérieur à l'occasion de la fête de Pâques et de la fête des mères;
- le Règlement numéro L-8556 concernant le commerce des fruits et des légumes;
- le Règlement de contrôle intérimaire numéro M.R.C.L.-8 concernant les bois et corridors forestiers d'intérêt sur le territoire de Laval;
- le Règlement de contrôle intérimaire numéro M.R.C.L.-9 concernant les seuils de densité résidentielle sur le territoire de Laval et le zonage de certains lots;
- le Règlement de contrôle intérimaire numéro M.R.C.L.-10 concernant la hauteur maximale des bâtiments sur le territoire de Laval;
- le Règlement de contrôle intérimaire M.R.C.L.-11 concernant la protection des milieux humides d'intérêt;
- le Règlement numéro L-2000 concernant l'aménagement du territoire, le zonage, l'usage des bâtiments et des terrains et les plans d'implantation et d'intégration architecturale dans la Ville de Laval;
- le Règlement numéro L-9500 Règlement de lotissement dans la Ville de Laval;
- le Règlement numéro L-9501 Règlement de construction dans la Ville de Laval;
- le Règlement numéro L-9502 Règlement sur les dérogations mineures;
- le Règlement numéro L-280 LAG concernant la construction de clôture autour des piscines;
- le Règlement numéro L-11807 Règlement concernant la sécurité des piscines.

QUE ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Laval et qu'il contient des dispositions qui s'appliquent à toutes les zones, au sens du Règlement numéro L-2000 mentionné ci-dessus, de ce territoire;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions relatives aux usages conditionnels qui devront faire l'objet d'une procédure d'adoption distincte et spécifique à de telles dispositions. Ces dispositions ont été intégrées au projet de Règlement CDU-1 afin de de faciliter sa compréhension et pour les fins de la consultation virtuelle et écrite;

QUE l'objet de ce projet de règlement consiste à régir le territoire lavallois en matière d'urbanisme en fonction, entre autres, des règlements suivants prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) :

- le règlement de zonage;
- le règlement de lotissement;
- le règlement de construction;
- le règlement relatif à certaines conditions de délivrance d'un permis de construction;
- le règlement relatif aux permis et certificats;
- le règlement sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats en raison de certaines contraintes;
- le règlement sur les dérogations mineures;
- le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- le règlement relatif aux usages conditionnels;
- le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, deux séances de consultation virtuelle, la première le 18 mai 2021 de 14 h 00 à 16 h 00 et la deuxième le 19 mai 2021 de 19 h 00 à 21 h 00, par voie de visioconférence Teams. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire en ligne sur le site Internet repensonslaval.ca/revision-urbanisme sous l'onglet « *Inscription* » avant la tenue des séances. Le lien Teams sera transmis par courriel le jour même de chaque séance aux personnes préalablement inscrites;

QU'au cours de cette consultation virtuelle, celui par l'intermédiaire duquel cette consultation est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer oralement;

QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

QUE dans le cadre cette consultation virtuelle et comme le prescrit le Décret numéro 433-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 24 mars 2021, il y aura une consultation écrite d'une durée d'au moins 15 jours. De façon plus précise, toute personne qui désire transmettre un mémoire à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel reglements@laval.ca ou par la poste à l'adresse mentionnée ci-dessous, et ce, du 3 mai au 14 juin 2021 inclusivement, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le mémoire :

Service du greffe
À l'attention de la greffière
1, place du Souvenir
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4

QU'un mémoire transmis peut être rendu public, à moins d'un refus express signifié par son dépositaire au moment de sa transmission;

QUE toute personne qui désire faire des commentaires oralement pourra le faire également lors d'audiences publiques présidées par trois membres du conseil désignés par le Maire. Les séances de ces audiences auront lieu du 16 au 18 juin 2021. Pour y participer, vous devez vous inscrire en ligne sur le site Internet repensonslaval.ca/revision-urbanisme;

QUE ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet repensonslaval.ca/revision-urbanisme ou à la suite d'une demande par courriel à l'adresse courriel reglements@laval.ca;

DONNÉ À LAVAL
CE 3 mai 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

CONSULTATION VIRTUELLE ET ÉCRITE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE 2021-2025

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que la Ville de Laval tiendra une consultation écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de Schéma de couverture de risques incendies 2021-2025, élaboré en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), et ce, comme le prescrit le Décret numéro 433-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 24 mars 2021. Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de Schéma de couverture de risques incendies 2021-2025 peut le faire par écrit à www.repensonslaval.ca/schema-incendie ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 3 mai au 18 mai 2021 inclusivement en prenant soin de préciser que le commentaire vise le projet de Schéma de couverture de risques incendie 2021-2025:

**Service de sécurité incendie de Laval
1661, boulevard des Laurentides
C.P. 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7N 3Z4**

Que le 18 mai 2021, la Ville tiendra une séance de consultation virtuelle à compter de 19 h 00, par voie de visioconférence Teams. Pour y participer, vous devez obligatoirement vous inscrire en ligne sur www.repensonslaval.ca/schema-incendie sous l'onglet Inscription au plus tard le 17 mai 2021. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 18 mai 2021 avant 12 h 00.

QU'au cours de cette consultation virtuelle les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer quant au projet de Schéma de couverture de risques incendies 2021-2025;

QUE ce projet de Schéma de couverture de risques incendie 2021-2025 peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou à l'adresse Internet suivante :

www.repensonslaval.ca/schema-incendie

DONNÉ À LAVAL
Ce 3 mai 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le comité exécutif a, lors de sa séance du mercredi 28 avril 2021, aliéné le bien ci-dessous décrit :

LOT(S) – CADASTRE DU QUÉBEC	BÉNÉFICIAIRE	CONSIDÉRATION
1 266 842	Nikpour Ismailzadeh	36 000 \$

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes.

DONNÉ À LAVAL
Ce 3 mai 2021

Me Valérie Tremblay, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe